

association générale des étudiantes et étudiants de la faculté de l'éducation permanente

18^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

dimanche 4 oct

cahier du
participant

ageefep

Table des matières

Projet d'ordre du jour de la 18e assemblée générale	3
Règles de procédure proposées	4
Procès-verbal du 18e congrès biennal de 2019 de l'Ageefep	6
État de la représentativité	15
Conseils de programme	17
Suivi des résolutions du congrès biennal 2019	18
Affaires politiques et affaires relatives aux études	21
Mise à jour des dossiers et des objectifs	26
Affaires financières	30
Rapport des vérificateurs-comptables pour pour les exercices financiers au juillet 2020	31
État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2020-2021 de l'AGEEFEP	51
État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2020-2021 du Café La Brunante	55
Acronymes	58

Projet de l'ordre du jour de 18^e assemblée générale

Dimanche 4 octobre 2020

Note : l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

- 9 h 30 Accueil et confirmation d'inscription
- 10 h 1. Ouverture
- 2. Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée
- 10 h 15 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des règles de procédures proposées
- 10 h 30 5. Adoption du procès-verbal du 18^e congrès biennal 2019
- 6. État de représentativité
- 7. Suivi des résolutions du congrès de novembre 2019
- 11 h 8. Affaires politiques et affaires relatives aux études
- 9. Mise à jour des dossiers et des objectifs
- 12 h PAUSE REPAS
- 13 h 10. Les affaires financières
- Point à heure fixe: 13h
- 10.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice 2019-2020
- 10.2 État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2020-2021 de l'AGEEFEP
- 10.3 État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2020-2021 du Café La Brunante
- 14 h 30 11. Clôture

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « *question préalable* » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « *question préalable* » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « *Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ?* » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

- b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
- 12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
- 13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
 - a) Ajournement (sujette à débat);
 - b) Suspension de séance (sujette à débat);
 - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
- 14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3 des voix).
- 15.
 - a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
 - b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
 - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
 - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
- 16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
- 17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

Procès-verbal du 18e congrès l'AGEEFEP

Tenue le samedi 23 novembre 2019, pavillon Jean-Brillant, au 3200 Jean-Brillant, local B-2305.

Présences :

Monique ADANS, Nickenson ALDONZAR, Liette BÉLANGER, Umberto BLANKO, Asma BOUIKNI, Kerlyne CESAIRE, Nathalie CHARLES, Marie-Andrée CHARMAND, Latifa DEHAMNA, Muriel DI BATTISTA, Guy EPASSY, Ana Gema Serrano FAU, Yolette GELIN, Mahani GHERAÏSSA, Gyll GAGNÉ, Samia HAQUE, Marie Louise HÉROUX, Marjorie JOSEPH, Fatine KABBAJ, Billy KABWE MASOMBO, Fanta KAMISSOKO, Louiza KARA ALI, Serge LABELLE, Estelle LAJOIE, François LAUZON, René-Marc LAVIGNE, Élisabeth MASSICOT, Khadija MAZOUZ, Poonoosami MOOTIN, Hind MOUSAID, Andréanne ST-GELAIS, Denis SYLVAIN, Marie Grâce UMULISA, Marie-Andrée VEILLEUX, Myriam Désirée ZAGRÉ JOSEPH, Rachid ZARKAN, Alexandre ZOMBRE

1. Ouverture

Mot du président : Monsieur Denis Sylvain souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il souligne que les étudiantes et les étudiants adultes ont des horaires très chargés et il les remercie de consacrer une journée de leur précieux temps à la vie démocratique de leur association. Il souligne sa carrière de 34 ans à la défense des intérêts des étudiants adultes.

2. Élection de la présidence d'assemblée

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Élisabeth MASSICOT de nommer Ghislaine CHABOT à titre de présidence d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

3. Élection du secrétariat d'assemblée

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Serge LEBELLE de nommer Andrée-Anne LEFEBVRE à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

4. Élection de la présidence d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François LAUZON de nommer Jean-Michel PROULX à titre de président d'élection et Johanne Dupuis, Nicole Janelle comme scrutatrices.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Chabot se présente à l'assemblée et donne des consignes.

5. Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Monique ADANS d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

6. Adoption des règles de procédure

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Gyll GAGNÉ d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

Adoptée à l'unanimité.

7. Rapport du président d'élections

Le président des élections rappelle que les candidats aux cinq postes du comité exécutif devaient déposer leur candidature quelques semaines avant la tenue du congrès. À la date limite, une seule personne avait posé sa candidature à chacun des cinq postes : présidence, secrétariat général et trois vice-présidences. Un peu plus tard dans la journée, leur élection sera confirmée.

Les dix autres membres du comité de direction, explique le président, doivent être élus au cours de la journée. Les personnes ont jusqu'à 13 h pour soumettre leur candidature.

8. Adoption des procès-verbaux des dernières séances

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de comité de direction, appuyée par Marie-Louise Héroux d'adopter le procès-verbal du 16^{ème} congrès biennal tenu le 21 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Gyll Gagné d'adopter le procès-verbal de la 16^{ème} assemblée générale tenue le 19 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

9. Rapport sur la vie associative

ÉTAT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ – PROPOSITION

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années dans les divers comités et instances de l'UdeM, de la FEP et de l'extérieur.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'association au cours de ces deux dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

AGENDA DES ACTIVITÉS

Ce document répertorie l'ensemble des réunions et des événements auxquels a participé l'Association au cours de la dernière année. Ce document est remis à titre d'information.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU 16^{ÈME} CONGRÈS

Ce document souligne les suites qui ont été données aux résolutions adoptées au congrès biennal de 2015 et à l'assemblée générale de 2016. Ce document est remis à titre d'information

10. Affaires politiques, académiques et étudiantes

PROPOSITION 1

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon, que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre ces iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel.

PROPOSITION 2

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction appuyée, par Marie-Andrée Charmand, que l'AGEEFEP réitère sa position à l'effet de soustraire la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des revenus de l'aide financière aux études du gouvernement du Québec.

PROPOSITION 3

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Samia HAQUE, que l'AGEEFEP et la FAEUQEP combattent les inégalités entre stagiaires provenant de différents programmes ou d'institutions, particulièrement pour les étudiants au certificat.

Mme Liette Bélanger demande des précisions pour les différentes appellations du nom de stage et sur des stages en milieu communautaire.

M. Denis Sylvain répond que dans les programmes courts, dans aucun cas les stages (ou autres noms) ne sont obligatoires. Pour la deuxième partie, c'est exactement pour ça qu'on exigerait des contrats de stage, pour expliciter les responsabilités des parties.

PROPOSITION 4

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Liette BÉLANGER, que l'AGEEFEP et la FAEUQEP exigent que les universités de la province justifient leur refus d'accorder une équivalence de crédits en présence de cours au contenu fortement similaires.

PROPOSITION 5

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Mahani GHERAÏSSA, que les cours suivis sur cette plateforme numérique soient reconnus dans le cursus académique de l'étudiante ou de l'étudiant.

Que eCampus Québec se dote d'une table d'équivalence pour les cours universitaires.

Mme Monique Adans demande si ce serait des cours en ligne.

M. Denis Sylvain répond que oui.

PROPOSITION 6

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie UMINISA que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme.

PROPOSITION 7

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Latifa Dehamna, que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante. En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

Mme Élisabeth Massicot ajoute que ce domaine a vocation à s'élargir, notamment en ce qui a trait aux étudiants en situations de handicap. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour l'amélioration de la vie étudiante.

Mme Liette Bélanger appuie ce qui a été dit, et ajoute que ça fait plus de 10 ans qu'elle est à l'université et que c'est toujours aussi difficile de se déplacer.

M. Denis Sylvain répond qu'elles ont tout à fait raison, et que les bâtiments sont vétustes. Tous les nouveaux plans sont cependant faits en tenant en considération l'accessibilité.

PROPOSITION 8

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND, que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2019-2020 et 2020-2021 :

- La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
- Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF),
- L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF),
- L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

PROPOSITION 9

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Alexandre ZOMBRE, que l'AGEEFEP documente, par le biais d'un sondage et d'une webconférence, la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable.

Mme Mahani Gheraïssa commente que la qualité des cours et la disponibilité des enseignants est un problème.

Mme Élisabeth Massicot demande d'intégrer les handicaps à la technologie.

Mme Marie-Andrée Charmand est d'accord avec l'éducation hybride.

Mme Liette Bélanger ajoute que ce qui l'inquiète est que la vocation des universités est un lieu de savoir universel, donc un lieu d'échange entre les personnes. Elle craint que ça sombre trop du côté électronique et que l'université perde sa vocation.

M. Alexandre Zombre dit que la méthode hybride fonctionne bien, et dit que son expérience des cours à distance n'a pas la même valeur qu'en présentiel.

Mme Samia Haque dit que la méthode à distance a sa valeur, mais pas pour tous les cours. Elle raconte de mauvaises expériences avec des problèmes techniques.

Mme Marie-Andrée Veilleux dit qu'elle adore les cours en ligne, et raconte qu'elle a eu une panne de courant pendant son examen, mais qu'elle a pu refaire son examen.

M. Denis Sylvain remercie des commentaires, et ajoute que c'est exactement pour ça qu'il y aura un sondage sur l'expérience des étudiants pour les cours en ligne.

PROPOSITION 10

Considérant que, le 14 décembre 2014, la Commission des études (COMET) a modifié sans préavis l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les règles d'octroi des baccalauréats par cumul de programmes;

considérant que la COMET a procédé à cette modification sans même en informer le Comité de la COMET qui planchait à ce moment sur une réforme de l'ensemble du Règlement des études de premier cycle;

considérant que la COMET n'a fourni aucune justification sur l'urgence de modifier l'article 17;

considérant que la population étudiante et le personnel de la Faculté n'ont nullement été informés des nouvelles règles dans un délai raisonnable;

considérant que la COMET n'a tenu aucun compte des nombreuses représentations de l'AGEEFEP, de la FEP et de l'ombudsman à ce sujet;

considérant que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP et de la Faculté des arts et des sciences sont injustement privés du baccalauréat qu'ils convoitaient;

considérant que l'AGEEFEP dispose d'un Fonds de défense juridique pour faire face à ce genre de situation.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Liette BÉLANGER que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP maintienne sa position de continuer à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

Mme Liette Bélanger dit qu'au moment de faire créditer certains cours, il était impossible de créditer des cours de cycles supérieurs au premier cycle.

Mme Elisabeth Massicot demande comment faire pour que l'information soit vraiment connue.

M. Denis Sylvain détaille le plan de communication à cet effet.

PROPOSITION 11

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par François Lauzon, que l'AGEEFEP établisse un portrait des services actuellement disponibles le soir, compare le tout avec les autres universités au Québec et identifie les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les

étudiantes. Que l'AGEEFEP revendique auprès des SAÉ la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

PROPOSITION 12

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND que l'AGEEFEP fasse une étude des besoins des étudiants et des étudiantes de la FEP en matière de services qui ne sont pas offerts en soirée à l'Université de Montréal.

Mme Marie-Andrée Charmand dit que c'est un très bon point, et qu'elle travaille jusqu'à 17h avec des cours à 19h, et indique que ce serait apprécié d'avoir des services après 17h.

Mme Élisabeth Massicot dit qu'elle pense que les services et les enseignants n'ont pas réalisé la réalité de la FEP.

M. Denis Sylvain dit qu'il y avait déjà eu un projet-pilote à cet effet, et il y a des ouvertures. C'est donc important de bien répondre aux sondages sur les services.

PROPOSITION 13

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Asma BOUIKNI que l'AGEEFEP s'assure que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérientiels.

Mme Élisabeth Massicot demande si la reconnaissance des acquis est efficace. Mme Andréanne St-Gelais répond que la reconnaissance des acquis permet d'aller plus rapidement dans le cheminement, mais demande tout autant de travail qu'un cours. Habituellement, une personne a une rencontre préalable pour estimer un nombre de crédits obtenus. M. Denis Sylvain dit que ce n'est pas le nombre d'années qui justifie le nombre de crédits, mais ce qu'on a appris et la correspondance avec le contenu des cours.

10. Rapport du président d'élection

Le président des élections rappelle que les candidats aux cinq postes du comité exécutif devaient déposer leur candidature quelques semaines avant la tenue du congrès. À la date limite, une seule personne avait posé sa candidature à chacun des cinq postes : présidence, secrétariat général et trois vice-présidences. Un peu plus tard dans la journée, leur élection sera confirmée.

Les dix autres membres du comité de direction, explique le président, doivent être élus au cours de la journée. Les personnes ont jusqu'à 13 h 00 pour soumettre leur candidature. Le président d'élections explique aussi brièvement le rôle que sont appelés à jouer les membres du conseil.

11. Affaires financières

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 2017-2018 ET 2018-2019*

Mme Janine Bardwill, de la Société de comptable Gosselin & associés, présente le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017-2018. L'opinion des vérificateurs est sans réserve, en ce sens que tout donne à penser que les chiffres produits reflètent fidèlement la réalité financière de l'Association.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Umberto BLANKO de recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017-2018, de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée à l'unanimité.

CHOIX DE LA FIRME DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 2019-2020 ET 2020-2021

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Mahani GHERAÏSSA de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin et Associés inc., pour les années 2019-2020 et 2020-2021

Adoptée à l'unanimité.

ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 DE L'AGEEFEP

Mme Andréanne St-Gelais présente l'état des résultats pour l'année 2017-2018 ainsi que les prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Monique ADANS d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Marie Grâce Umulisa demande des précisions sur les journées d'accueil et la répartition des coûts.

Mme Andréanne St-Gelais explique que chaque groupe assume ses propres dépenses.

Mme Josephe Myriam Désirée Zagré ajoute qu'il manquait de visibilité cette année.

ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020 ET 2020-2021 DE CAFÉ LA BRUNANTE.

Mme Andréanne St-Gelais présente l'État des résultats de La Brunante pour l'année 2017-2018 et les prévisions budgétaires pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition du comité de direction, appuyée par Asma BOUIKNI d'adopter les prévisions budgétaires de la Brunante pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Josephe Myriam Désirée Zagré demande où en est l'Ageefep sur le plan des communications pour La Brunante.

Mme Andréanne St-Gelais explique ce qui a été fait : des coupons rabais, un nouvel inventaire, subvention

obtenue de l'université pour refaire la devanture.

M. Umberto Blanko demande si le café situé en face de La Brunante est une grande compétition au café La Brunante. Autre point : La Brunante ferme trop tôt, et est fermée quand les cours terminent.

Mme Andréanne St-Gelais dit que c'est en effet un défi et fait savoir que La Brunante offre du café pour emporter. Aussi, les heures d'ouverture étaient plus tard mais qu'il y avait peu de demande. Cela pourrait tout à fait être analysé.

Mme Élisabeth Massicot commente sur les murs pleins de La Brunante, et conseille de mettre des parois vitrées.

Mme Andréanne St-Gelais dit que les murs sont pleins d'amiante, donc ce sera impossible.

12. Rapport du président d'élection

Le président avise que la période de mise en candidature est terminée, et qu'il a reçu 12 candidatures. Il explique le déroulement des votes.

13. Élections

ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENTE DE L'AGEEFEP

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection à la présidence.

ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'AGEEFEP

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection au poste de secrétariat général.

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTE DE L'AGEEFEP

Étant donné qu'il n'y a que trois candidatures pour trois postes disponibles, il n'y aura pas d'élection à la vice-présidence.

ÉLECTIONS AUX POSTES DU CONSEIL DE DIRECTION

Les 12 candidates et candidats disposent chacun de deux minutes pour faire valoir leur candidature. Des bulletins de vote sont par la suite distribués et il est obligatoire d'inscrire 10 noms sur le bulletin de vote, à défaut de quoi il sera annulé.

14. Remise du prix de reconnaissance de l'AGEEFEP

M. Denis Sylvain remet un prix à Mme Fatine Kabbaj pour ses six mandats. M. Denis Sylvain remet le prix reconnaissance à monsieur le doyen Christian Blanchette pour son apport important à la défense des intérêts étudiants.

15. Résultats des élections

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION AUX POSTES DE PRÉSIDENTE ET DE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le président des élections officialise la nomination de Mme Andréanne St-Gelais au poste de présidente et de Mme Asma Boukni au poste de secrétaire générale.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES

La présidente des élections officialise la nomination de Mme Muriel Di Battista, de M. Guy Epassy et de M. Poonoosami Mootin à la vice-présidence.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DE DIRECTION

Le président des élections annonce les gagnants et les gagnantes aux postes de directeurs et de directrices : Mme Monique Adam, Mme Anna Gema Serrano Fau, M. Gyll Gagné, Mme Marie-Louise Héroux, Mme Marjorie Joseph, Mme Fanta Kamissoko, M. François Lauzon, Mme Élisabeth Massicot, Mme Khadija Mazoz, M. Denis Sylvain.

16. Mot de la personne élue à la présidence

Mme Andréanne St-Gelais se présente, ainsi que son parcours, et remercie les gens de leur participation et de leur attention tout au long de la journée.

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de Denis SYLVAIN, appuyée par Marie-Louise HÉROUX de détruire les bulletins de vote.

Adoptée à l'unanimité.

17. Clôture de la séance

IL EST RÉSOLU :

Sur proposition de la présidence, appuyée par Marie-Andrée CHARMAND de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Andrée-Anne Lefebvre

Secrétaire d'assemblée

État de la représentativité

Instances universitaires

Conseil de l'Université – Denis Sylvain
Comité de planification de l'UdeM – Denis Sylvain
Commission des études (COMET) – Andréanne St-Gelais
Conseil des études de premier cycle – Andréanne St-Gelais
Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement (CIEE) – Asma Bouikni
Sous-commission des études de premier cycle – Muriel Di Batista
Sous commission d'évaluation des programmes: Muriel Di Batista
Assemblée universitaire – Andréanne St-Gelais, Asma Bouikni
Comité de discipline pour les étudiants – Andréanne St-Gelais, Denis Sylvain, Muriel Di Batista
Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE) – Andréanne St-Gelais
Comité des frais d'amélioration des services technologiques et informatiques et des collections des bibliothèques STIC – Andréanne St-Gelais
Comité permanent de la politique linguistique - Asma Bouikni
Comité du développement durable - Fanta Kamissoko
Comité de prévention du harcèlement - Andréanne St-Gelais
Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel (COVACS) - Andréanne St-Gelais
Comité reconnaissance des acquis expérientiels - Andréanne St-Gelais
Comité consultatif sur les bibliothèques - Myriam Massicot
Conseil des Services aux étudiants - Andréanne St-Gelais, Asma Bouikni
Conseil d'administration du CEPsum - Poonoosami Mootin
Conseil d'administration de CISM - Guy Epassy

Instances facultaires

Conseil de faculté – Guy Epassy, Poonoosami Mootin, Andréanne St-Gelais
Comité conjoint FEP-AGEEFEP – Andréanne St-Gelais, Asma Bouikni
Sous-comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE/FEP/AGEEFEP) - Andréanne St-Gelais
Comité sur la fraude et le plagiat - Guy Epassy

Instances AGEEFEP

Comité d'éthique et de déontologie – Asma Bouikni, François Lauzon, Marie-Louise Héroux

Instances externes

Conseil de la FAEUQEP – Andréanne St-Gelais, Asma Bouikni, Muriel Di Battista

Trajectoire Québec – Muriel Di Batista

Table des partenaires universitaires – Andréanne St-Gelais

Mise à jour septembre 2020

Conseils de programme

Cette liste ne prend pas en compte les fins de mandat survenus en 2020. Elle sera mise à jour au courant de l'automne.

Communication appliquée

Martine Anctil
Diana Maria Obregon Gonzalez
Jolène Ruest

Coopération internationale

Jeong Taegyu
Isabelle Briottet
Robertson Goachy
Alejandro Rodriguez Aguirre

Criminologie

Judith Forgues-Marceau
Nathalie Hamel
Nathalie Lavoie
Martine Thoiun
Karine Sophie Vandal

Droit

Nickenson Aldonzar
Sandra Guillemette
Caroline Len
Anas Slim

Français langue seconde pour non francophones

Lilian Rosa Cachicatari

Gérontologie

Mélissa Berard
Florence St-Onge
Mariette Tremblay

Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Guillaume Chagnon
Marie-Claude Dandenaudlt
Sandra Paradis

Gestion des services de santé et des SS

Martyne Petitjean
Marie Lyn St-Vil

Gestion philanthropique

Véronique Carbonneau
Geneviève Chartré
Maud Doualan
Lysanne Groulx

Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

My-Lan Nguyen
Manel Sahli

Intervention en déficience intellectuelle et en TSA

Roxanne Brouillette
Guylène Romain
Meeko Singh-Ledoux

Journalisme

Martine Desrochers
J.-Sébastien Laliberté
David Provost-Robert
Lela Savic
Tahia Wan

Petite enfance et famille éducation et intervention précoce

Élisabeth Boileau
Mouhammadou Kane
Claudia Perez

Publicité

Marie-Pier Dorais
Karine Lemieux

Rédaction

Roxanne Bergeron
Laurent Perreault

Relations industrielles

Martine Anctil
Alain Bading Elong
Stéphanie Beaulieu
Jean-Philippe Rivet

Relations publiques

Desneiges Beaudry
Mireille Lepage
Annie Primeau

Santé et sécurité du travail

Faouzi Ben Achour
Estelle Lajoie
Émilie Sarrazin
Jean-Sébastien Villeneuve

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Jessica Thiffault Jessica
Sylvain Turgeon

Toxicomanies : prévention et réadaptation

Simon Désormeaux
Marie-Sylvie Garand

Traduction 1 et 2

Marie-Michèle Coulombe-Boulet
Christine Laplante
Émile Panet-Raymond
Vincent Partensky

Victimologie

Christine Carpentier
Myrna El-Asmar
Emeline Hetroy
Josiane Otis

Suivi des résolutions du congrès biennal 2019

#	Intitulé de résolution	Suivi
1	Il est résolu que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre ces iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel.	Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) devrait se pencher sur la question par le biais de la rédaction d'un avis sur la situation des étudiants et des étudiantes à temps partiel. De plus, la question a été abordée avec la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, qui semble ouverte à étudier les différentes avenues possibles sur ce dossier. Évidemment, la survenue de la crise sanitaire a ralenti les travaux sur cette question, mais il sera possible de reprendre le tout au cours de l'automne.
2	Il est résolu que l'AGEEFEP réitère sa position à l'effet de soustraire la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des revenus de l'aide financière aux études du gouvernement.	L'agenda politique et l'état de l'économie du Québec permettent difficilement, à l'heure actuelle, de faire des représentations concernant la compensation financière des stages non obligatoires. Le dossier reprendra dès que la situation le permettra.
3	Il est résolu que l'AGEEFEP et la FAEUQEP combattent les inégalités entre stagiaires provenant de différents programmes ou d'institutions, particulièrement pour les étudiants au certificat.	L'agenda politique et l'état de l'économie du Québec permettent difficilement, à l'heure actuelle, de faire des représentations concernant la compensation financière des stages non obligatoires. Le dossier reprendra dès que la situation le permettra.
4	Il est résolu que l'AGEEFEP et la FAEUQEP exigent que les universités de la province justifient leur refus d'accorder une équivalence de crédits en présence de cours au contenu fortement similaires.	Les représentations à ce sujet se poursuivent, notamment dans le cadre du projet de eCampus du gouvernement du Québec.
5	Il est résolu que les cours suivis sur cette plateforme numérique [eCampus] soient reconnus dans le cursus académique de l'étudiant ou de l'étudiante.	Les représentations à ce sujet se poursuivent.
6	Il est résolu que eCampus Québec se dote d'une table d'équivalence pour les cours universitaires.	Les représentations à ce sujet se poursuivent.
7	Il est résolu que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme.	Les travaux à cet effet ont été mis sur pause au cours du printemps pour permettre à l'ensemble de la Faculté de se concentrer sur les défis reliés à la crise sanitaire actuelle. Il s'agit toutefois toujours d'une priorité facultaire. Des représentations seront effectuées auprès du nouveau doyen de la FEP pour s'assurer que ce dossier fasse partie de ses priorités.
8	Il est résolu que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante. En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.	Le tout a été reconduit tel quel pour l'année 2019-2020.

#	Intitulé de résolution	Suivi
9	Il est résolu que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2019-2020 et 2020-2021 : • La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) • Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), • L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), • L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) • Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).	L'adhésion a été renouvelée ou est en cours de renouvellement pour l'ensemble de ces organismes.
10	Il est résolu que l'AGEEFEP documente, par le biais d'un sondage et d'une webconférence, la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable.	Une recherche préliminaire a été réalisée et l'élaboration du questionnaire a été débutée. Toutefois, considérant la survenue de la pandémie et le transfert en vitesse de l'ensemble des activités d'enseignement en ligne, la situation actuelle est peu propice pour tenter de définir la qualité de la formation à distance offerte en temps normal. Le dossier reprendra son cours dès que la situation sera revenue à la normale. Malgré tout, des représentations sont effectuées concernant la qualité des cours offerts en ligne, et ce, malgré le contexte pandémique. Celles-ci sont basées sur les commentaires et les questionnements reçus de la part des étudiants et des étudiantes, de même que sur les données des sondages internes menés par l'Université de Montréal.
11	Il est résolu que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP maintienne sa position de continuer à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.	La survenue de la crise pandémique a engendré le report de l'audience, auparavant prévue en mai 2020. Nous sommes toujours en attente d'une nouvelle date d'audience.
12	Il est résolu que l'AGEEFEP établisse un portrait des services actuellement disponibles le soir, compare le tout avec les autres universités au Québec et identifie les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes. Que l'AGEEFEP revendique auprès des SAE la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.	La survenue de la pandémie a forcé l'Université à revisiter ses façons de faire, si bien que de nombreux services sont désormais disponibles en soirée et à distance. La situation actuelle rend donc cette résolution caduque pour le moment. Il faudra néanmoins faire un suivi serré au cours des prochains mois pour que le retour à la normale des activités n'engendre pas de baisse de service pour la communauté étudiante de la FEP.

#	Intitulé de résolution	Suivi
13	Il est résolu que l'AGEEFEP fasse une étude des besoins des étudiants et des étudiantes de la FEP en matière de services qui ne sont pas offerts en soirée à l'Université de Montréal..	La survenue de la pandémie a forcé l'Université à revisiter ses façons de faire, si bien que de nombreux services sont désormais disponibles en soirée et à distance. La situation actuelle rend donc cette résolution caduque pour le moment. Il faudra néanmoins faire un suivi serré au cours des prochains mois pour que le retour à la normale des activités n'engendre pas de baisse de service pour la communauté étudiante de la FEP.
14	Il est résolu que l'AGEEFEP s'assure que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérientiels.	L'Université de Montréal a adopté une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis, mais le processus prévoit que l'analyse des dossiers se fasse dans chacune des facultés concernées. La FEP dispose donc toujours d'une personne ressource formée en matière de reconnaissance des acquis expérientiels, ce qui lui permet de conserver son expertise à ce sujet.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Le présent document rassemble les principales nouvelles politiques et académiques survenues au cours de la dernière année dans le cadre des activités de l'association.

CRISE PANDÉMIQUE

Au mois de mars dernier, la survenue de la crise pandémique a chamboulé l'ensemble des activités de l'organisation. En quelques jours, l'ensemble des processus ont été revus pour permettre à toute l'équipe de fonctionner à distance. Après une pause d'à peine une semaine, l'Université reprenait tant bien que mal ses activités, dans une formule entièrement numérique. Au cours de cette période, l'équipe a été grandement sollicitée pour répondre aux questions et aux différentes demandes d'aide et de soutien de la communauté étudiante. Malgré les temps particulièrement difficiles, toute l'équipe s'est dévouée corps et âme pour permettre aux étudiants et aux étudiantes de compléter leur trimestre d'hiver avec le moins de heurts possible. D'ailleurs, l'Université a mis en place plusieurs mesures pour permettre à la communauté étudiante de concilier plus facilement leur nouvelle réalité : report de la date d'abandon, octroi de délais supplémentaires pour la remise des travaux, formulaire d'absence à une évaluation, prêt d'équipement informatique, fonds d'aide d'urgence, etc. Il est également à noter que l'AGEEFEP a pu contribuer à ce fonds d'urgence à la hauteur de 20 000 \$ afin de soutenir directement les étudiants et les étudiantes aux prises avec d'importantes difficultés financières.

Bien que les nombreux bouleversements vécus au cours des derniers mois n'aient pas été réjouissants, il semble que la tenue des cours à distance soit profitable pour certains étudiants et certaines étudiantes. En effet, selon les sondages menés par l'Université, la communauté étudiante de la FEP fait preuve de davantage de résilience et semble mieux tirer parti de la situation actuelle que le reste de la population étudiante de l'Université. Même si le trimestre d'automne se tiendra entièrement à distance, toute l'équipe demeure mobilisée pour s'assurer que l'expérience étudiante et la qualité de la formation soient au rendez-vous. Certes, nous ne savons pas encore ce que l'avenir nous réserve, mais nous serons prêts et prêtes à affronter les défis à venir pour soutenir la communauté étudiante de la FEP.

NOUVEAU RECTEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Au cours du mois de février 2020, le Conseil de l'Université a procédé à la nomination d'un nouveau recteur, en remplaçant de Guy Breton dont le mandat arrivait à terme. Daniel Jutras, qui était auparavant doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill est donc entré en poste le 1^{er} juin dernier. Depuis son entrée en poste, celui-ci a tenu deux assemblées virtuelles – pandémie oblige – où l'ensemble des membres de la communauté universitaire ont été conviés. De plus, dès les premières semaines de son mandat, l'équipe de l'AGEEFEP a pu rencontrer le nouveau recteur et échanger avec lui sur les priorités de l'association pour les années à venir. Une activité a également été organisée au cours de l'été afin de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des membres qui composent la nouvelle équipe rectoriale.

NOUVEAU DOYEN À LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

À la fin du mois d'août 2020, le Conseil de l'Université a procédé à la nomination de Michel Janosz, à titre de nouveau doyen de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), en remplacement de M. Christian Blanchet. Celui-ci débutera son mandat le 1^{er} octobre prochain et sera aux commandes de la Faculté jusqu'en 2026. Pour en savoir un peu plus, un article présentant un portrait sommaire du nouveau doyen est disponible sur la page web de la Faculté, à l'adresse suivante : <https://fep.umontreal.ca/babillard/article/michel-janosz-nouveau-doyen-de-la-faculte-deleducation-permanente/>.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ET INVESTISSEMENTS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le 21 août dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Madame Danielle McCann, a annoncé des investissements majeurs dans l'aide financière aux études (AFE) ainsi que dans l'aide apportée aux universités

dans le contexte de la crise pandémique. Pour l'AFE, deux mesures distinctes ont été annoncées. La première est pérenne, donc elle correspond à une augmentation récurrente de l'AFE. La seconde est ponctuelle et vise à répondre aux besoins en AFE liés à la situation particulière qu'est la crise sanitaire que nous connaissons présentement. Les investissements récurrents représentent un total de 100 millions de dollars et permettent d'augmenter les frais de subsistance et le revenu protégé des étudiants et des étudiantes, de diminuer la contribution des tiers et de bonifier le programme de prêt pour achat de matériel. De ces différentes mesures, seule la dernière est accessible aux étudiants et aux étudiantes à temps partiel, puisque la Loi sur l'aide financière aux études ne leur permet pas de recevoir de l'aide financière sous forme de bourse¹. Pour sa part, la bonification ponctuelle de l'AFE représente une somme totale de 200 millions de dollars, qui a été totalement investie dans la portion des frais de subsistance de l'AFE. À nouveau, ces changements ne concernent que les étudiants et les étudiantes à temps plein.

En plus des investissements en aide financière aux études, la ministre a annoncé une aide supplémentaire de 75 millions de dollars aux universités pour les aider à faire face aux défis découlant de la crise sanitaire. Cette aide vient s'ajouter aux différentes mesures déjà annoncées par le ministère depuis le début de la crise et est divisée ainsi : 35 millions de dollars pour le soutien matériel, 30 millions de dollars pour l'encadrement pédagogique de même que 10 millions de dollars pour le soutien psychosocial. Au cours des prochaines semaines, l'AGEEFEP veillera à ce que ses sommes soient utilisées adéquatement, notamment en offrant des services directs à la communauté étudiante. L'association s'assurera également que les étudiants et les étudiantes de la FEP y aient accès dans la proportion qui leur revient.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE

En 2018, l'AGEEFEP a participé à l'enquête « Sous ta façade » menée par l'Union étudiante du Québec (UEQ). Au total, 527 membres ont participé à l'enquête, ce qui a permis de dresser le portrait de la santé psychologique des étudiants et des étudiantes de la FEP. Selon l'analyse reçue, les principaux facteurs de risque à la santé psychologique des membres de l'AGEEFEP sont la solitude, la précarité financière et la consommation de psychostimulants alors que les principaux facteurs de protections sont la satisfaction à l'égard du sommeil et le soutien des pairs. Ces informations permettront d'améliorer les services offerts par l'association de même que de cibler de nouveaux champs d'action en matière de santé psychologique étudiante.

PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme accéléré de sélection des travailleurs qualifiés et travailleuses qualifiées qui permet d'obtenir un certificat de sélection du Québec (CSQ) en vue de la résidence permanente. Il s'agit d'un programme destiné à la fois aux personnes diplômées du Québec de même qu'aux travailleurs étrangers et aux travailleuses étrangères temporaires. En novembre dernier, le gouvernement a voulu modifier les critères d'admissibilité du PEQ, afin de faire en sorte que les personnes sélectionnées au sein de celui-ci correspondent davantage aux besoins québécois en matière de main-d'œuvre. De nombreux acteurs de la société civile se sont opposés à cette réforme et ont forcé la tenue de consultations publiques. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), notre fédération nationale, a présenté un mémoire lors de ces consultations et a également signé une lettre ouverte conjointement à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et à l'Union étudiante du Québec (UEQ) à ce sujet.

¹ L'accessibilité du programme de bourse de l'aide financière aux études pour la communauté étudiante à temps partiel est une revendication historique de l'AGEEFEP de même que de la FAEUQEP. Le dossier est mis de l'avant à chaque occasion où cela est possible lors des différentes rencontres avec le gouvernement. Pour le moment, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur semble ouverte à étudier le dossier et des représentations supplémentaires à ce sujet seront donc menées au cours de la prochaine année.

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

S'inspirant de la longue expérience de la FEP en la matière, l'Université de Montréal a procédé il y a quelques mois à l'adoption d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis expérimentiels. Ce processus permet de reconnaître les connaissances, les habiletés et les compétences acquises dans le cadre d'une expérience professionnelle ou de formation continue. Le tout peut donc permettre aux étudiants ou aux étudiantes d'obtenir une admission dans certains programmes d'études ou de recevoir une exemption pour certains cours de leur formation. Ainsi, un nouveau service de la reconnaissance des acquis expérimentiel est désormais en place et agit à titre de bureau d'accueil pour toutes les demandes effectuées à cet effet. Celles-ci sont par la suite traitées directement au sein de la Faculté concernée, si bien que la FEP détient toujours l'expertise particulière qu'elle a mis de nombreuses années à développer. De plus, les frais pour le dépôt d'une demande de même que pour l'examen du dossier sont demeurés stables. L'information sommaire au sujet du processus est disponible ici : <https://admission.umontreal.ca/admission/preparation-de-la-demande/se-faire-reconnaitre-desacquis-experimentiels/>

NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

Outre les changements mineurs et les réformes apportées aux différents programmes d'études de la FEP au cours de la dernière année, plusieurs nouveautés ont été intégrées dans l'offre de cours et de programmes de la Faculté. En effet, un nouveau certificat en enjeux contemporains de gestion a été créé. Celui-ci est composé de plusieurs microprogrammes portant sur des éléments spécifiques qui constituent bien souvent des défis actuels auxquels doivent faire face les gestionnaires : diversité, inclusion, enquête, santé mentale, etc. De plus, un total de dix nouveaux baccalauréats par cumul en gestion ont été créés, le tout grâce à une collaboration avec HEC Montréal. La liste complète de ces nouveaux baccalauréats peut être retrouvée ici : <https://fep.umontreal.ca/programmes/baccalaureats/baccalaureats-par-cumul-en-gestion/>

PROJET COMPÉTENCES-FEP

Dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives de soutien à la réussite de l'Université de Montréal, la FEP a reçu le financement nécessaire pour développer un outil d'autodiagnostic et d'autoformation pour le soutien à l'apprentissage. L'outil, appelé « Compétences FEP » est accessible en ligne à l'ensemble de la communauté étudiante, à l'adresse suivante : <https://fadfep.ca/autoEval/>. Celui-ci permet d'aider les étudiants et les étudiantes à identifier leurs difficultés d'apprentissage tout en les guidant vers les ressources institutionnelles adaptées à leur situation personnelle. Il est possible de l'utiliser à la fois pour faire l'auto-évaluation de ses compétences d'études universitaires de premier cycle ou pour celles nécessaires pour réussir des études à distance. Cette dernière option est particulièrement utile dans le contexte pandémique actuel, qui force la tenue des séances de cours à distance pour cette session. D'autres projets de nature académique visant à soutenir la réussite des étudiants et des étudiantes sont également en cours de développement au sein de la Faculté. Ceux-ci seront mis de l'avant par le biais de notre infolettre et de nos réseaux sociaux dès qu'ils seront prêts à être déployés auprès de l'ensemble de la communauté étudiante.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

En octobre 2018, le recteur de l'Université de Montréal procédait à la nomination de Mme Marie Mc Andrew à titre de conseillère spéciale du recteur en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Depuis, un grand chantier a été entrepris afin d'identifier les défis et les zones d'amélioration possible à ce niveau, et ce, dans toutes les sphères de la communauté universitaire. Après avoir rédigé et publié un énoncé de vision l'année dernière, les travaux de Mme Mc Andrew se sont conclus cette année par la diffusion d'un état des lieux de même que d'un plan d'action s'étendant sur les trois prochaines années en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Plusieurs orientations de ce plan d'action concernant directement l'AGEEFEP, l'association s'assurera, au cours des prochaines années, que des avancées concrètes soient réalisées à ce sujet. Il

sera possible, pour cela, d'oeuvrer en collaboration avec les personnes dédiées à ces missions au sein du secrétariat général de l'Université. Pour en savoir plus, il vous est possible de consulter l'énoncé de vision, l'état des lieux ainsi que le plan d'action au bout du lien suivant : <https://www.umontreal.ca/diversite/>

COMPTOIR DE SERVICES DE LA FAÉCUM

Au cours de la dernière année, une entente de service a été conclue entre l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Cette entente a permis aux étudiants et aux étudiantes de la FEP d'avoir accès aux différents services de même qu'aux installations des comptoirs de la FAÉCUM en soirée. Au cours de la session d'hiver 2020, il a donc été possible pour les étudiants et les étudiantes d'obtenir de l'information, de faire relier ou numériser des documents, d'imprimer à faible coût, d'emprunter du matériel, de récupérer leur agenda, d'accéder à un ordinateur en libre-service, d'acheter des titres de transport en commun de même que de se procurer du matériel scolaire à prix réduit. Les circonstances particulières entourant la pandémie de COVID-19 ont toutefois mis temporairement un terme à cette entente, qui pourra être renouvelée une fois les choses revenues à la normale.

Mise à jour des dossiers et des objectifs

Lors du Congrès de novembre 2019, l'AGEEFEP s'est doté d'orientations et d'objectifs. À la suite du déclenchement des mesures de confinement annoncées par le gouvernement au mois de mars 2020, une partie des dossiers a été mise sur pause afin de gérer la crise sanitaire. En vue de l'Assemblée générale d'octobre 2020, il semble nécessaire de faire une mise à jour des dossiers et orientations afin d'avoir un portrait du travail qu'il reste à accomplir d'ici le Congrès en 2021.

Dans les tableaux ci-dessous, certains objectifs peuvent être à la fois « complétés » et « en cours » dans le sens où des ajustements ont été apportés mais qu'au fil du temps, d'autres améliorations peuvent être faites et qu'il s'agit donc d'un travail en continu.

Orientation 1: Communications

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Refonte du site web				
Amélioration de l'infolettre				
Création de nouveaux outils de communication				
Améliorer la page Facebook				
Promotion de La Brunante				

Mise à jour des dossiers et des objectifs

Orientation 2: Service aux étudiants

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Établir un portrait des services disponibles le soir				
Identifier et comparer les services offerts le soir dans les autres universités du Québec				
Identifier les services à rendre disponibles le soir en priorité, selon les besoins de la communauté étudiante				
Revendiquer auprès des SAÉ la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par la communauté étudiante				

Dans le contexte pandémique actuel, il se trouve que l'Université de Montréal n'a pas eu le choix d'augmenter son offre de service sur des heures plus étendues, notamment pour accommoder les étudiantes et étudiants internationaux qui suivent des cours à distance dans des fuseaux horaires différents. Il pourrait être très intéressant d'étudier tous les services maintenant disponibles en soirée et faire la représentation nécessaire pour qu'ils soient conservés.

Orientation 3: Vie étudiante en soirée

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Identifier les besoins de la communauté étudiante en matière de vie étudiante en soirée				

Si l'urgence sanitaire persiste, il pourrait être intéressant de développer une offre d'activités à distance.

Orientation 4: Offre de formation à distance à l'Université de Montréal

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Établir le portrait de l'offre de cours à distance de la FEP.				
Établir le portrait des modalités relatives aux cours à distance de la FEP.				
Établir le niveau de satisfaction des étudiantes et des étudiants face à la formation à distance.				

Orientation 5: Activités et événements

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Embauche d'une personne attachée à la logistique				
Développement de nouvelles activités				

Orientation 6: Espace de travail, outils technologiques et procédure d'archivage

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
Revoir la disposition du bureau pour qu'il soit plus accueillant				
Bonification des outils technologiques				
Archivage				

Mise à jour des dossiers et des objectifs**Orientation 7: Service de reconnaissance des acquis**

Objectifs	Objectif complété	En cours	À faire	Interrompu COVID-19
S'assurer que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérientiels				

Affaires financières

Point traité à heure fixe à 13h

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2020

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	6-7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9-11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-19
ANNEXE	
Annexe A - Ventes du Café-bar	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2020 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◇ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ◇ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ◇ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ◇ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ◇ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 21 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

BILAN

AU 31 JUILLET 2020

	2020					2019	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	ACTIF						
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	90 642	3 981	59 804	3 966	158 393	3 757	162 150
Placements temporaires (note 3)	103 522	214 745	-	-	318 267	-	318 267
Débiteurs (note 4)	88 647	2 444	-	204 452	295 543	2 067	297 610
Stocks	-	-	-	-	-	3 644	3 644
Frais payés d'avance	1 828	-	-	-	1 828	81	1 909
	284 639	221 170	59 804	208 418	774 031	9 549	783 580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	8 147	-	-	-	8 147	48 461	56 608
PRÊT AU FONDS GÉNÉRAL (note 8)	-	80 000	-	-	80 000	-	-
PRÊT AU CAFÉ LA BRUNANTE ENR. (note 8)	88 536	-	-	-	88 536	-	-
	96 683	80 000	-	-	176 683	48 461	56 608
	381 322	301 170	59 804	208 418	950 714	58 010	840 188

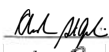
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

BILAN

AU 31 JUILLET 2020

	2020					2019	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
Fonds général	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs (note 6)	62 301	-	-	-	62 301	8 613	128 582
Revenus reportés	-	-	-	-	-	-	1 300
Dû - Fonds général. (note 8)	-	-	-	-	88 536	-	-
Dû - Fonds de défense juridique (note 8)	80 000	-	-	-	-	-	-
	142 301	-	-	142 301	97 149	70 914	129 882
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	718	-	-	718	49 943	50 661	63 080
	143 019	-	-	143 019	147 092	121 575	192 962
ACTIF NET							
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	7 429	-	-	7 429	(1 482)	5 947	(161)
NON AFFECTÉ	230 874	-	-	230 874	-	230 874	332 671
AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)	-	301 170	59 804	208 418	(87 600)	481 792	338 610
	238 303	301 170	59 804	208 418	(89 082)	718 613	671 120
	381 322	301 170	59 804	208 418	58 010	840 188	864 082

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION




ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020						2019
	Non affecté		Affecté				
	Investi en immobilisations corporelles	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(161)	332 671	290 823	45 681	121 249	(119 143)	671 120
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 022) *	(93 667)	10 347	14 123	87 169	31 543	47 493
Acquisitions d'immobilisations	8 130	(8 130)	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	5 947	230 874	301 170	59 804	208 418	(87 600)	671 120

* Est composé de:

Amortissement des immobilisations

(14 441)

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations

12 419

(2 022)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020						2019
	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Cotisations	424 415	14 645	-	-	439 060	-	439 060
Subventions	11 852	-	21 666	-	33 518	37 618	71 136
Bénéfice brut du café bar (annexe A)	-	-	-	-	-	60 261	60 261
Souscriptions aux produits d'assurance	-	-	-	918 256	918 256	-	918 256
Colloque santé intégrative	-	-	-	-	-	-	-
Publicité	8 110	-	-	-	8 110	5 094	13 204
Frais d'étude de dossier et d'administration	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	594	-	-	-	594	11 825	12 419
Autres	5 502	-	-	53 347	58 849	3 381	62 230
Intérêts	1 159	2 133	-	-	3 292	-	3 292
	451 632	16 778	21 666	971 603	1 461 679	118 179	1 579 858

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020						2019
	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES							
Salaires et charges sociales	410 514	-	-	-	410 514	55 352	465 866
Affiliations	23 162	-	-	-	23 162	-	23 162
Allocations	6 371	-	-	-	6 371	-	6 371
Assurances	3 591	-	-	-	3 591	4 440	8 031
Conseils élargis, conseil de direction et congrès	15 772	-	-	-	15 772	-	15 772
Entretien et réparations	-	-	-	-	-	1 835	1 835
Fournitures de bar	-	-	-	-	-	2 264	2 264
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	11 354	-	-	-	11 354	2 252	13 606
Frais de déplacements	8 485	-	-	-	8 485	-	8 485
Frais de représentation	3 269	-	-	-	3 269	-	3 269
Total à reporter	482 518	-	-	-	482 518	66 143	548 661

606 569

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	2020						2019
	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total reporté	482 518	-	-	-	482 518	66 143	548 661
Paieement des primes d'assurances	-	-	-	884 362	884 362	-	884 362
Intérêts et frais bancaires	366	74	71	72	583	355	938
Frais financiers	-	-	-	-	-	1 513	1 513
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	-	706	706
Location d'équipements	1 135	-	-	-	1 135	1 021	2 156
Loyer	-	-	-	-	-	1 050	1 050
Poste et télécommunications	6 376	-	-	-	6 376	1 377	7 753
Projets spéciaux	15 867	-	-	-	15 867	-	15 867
Publicité	-	-	-	-	-	200	200
Revue et agendas	12 980	-	-	-	12 980	-	12 980
Services professionnels	5 463	6 357	-	-	11 820	2 446	14 266
Subventions	20 000	-	-	-	20 000	-	20 000
Amortissement des immobilisations corporelles	1 937	-	-	-	1 937	12 504	14 441
Projets- Comité des initiatives étudiantes	-	-	7 472	-	7 472	-	7 472
	546 642	6 431	7 543	884 434	1 445 050	87 315	1 532 365
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(95 010)	10 347	14 123	87 169	16 629	30 864	(25 980)

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	47 493	(25 980)
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 441	19 980
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(12 419)	(20 694)
	<u>49 515</u>	<u>(26 694)</u>
Débiteurs	(45 536)	42 191
Stocks	(2 698)	1 297
Frais payés d'avance	7 633	11 791
Créditeurs	(57 668)	(16 312)
Revenus reportés	(1 300)	(195)
	<u>(99 569)</u>	<u>38 772</u>
SORTIES (RENTRÉES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	<u>(50 054)</u>	<u>12 078</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	-	(3 464)
Disposition de placements temporaires	81 011	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 130)	(798)
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>72 881</u>	<u>(4 262)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
AUGMENTATION DES APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>-</u>	<u>5 182</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	22 827	12 998
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>139 323</u>	<u>126 325</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>162 150</u></u>	<u><u>139 323</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Les souscriptions aux produits d'assurances sont constatées lorsqu'elles sont facturées par l'A.S.E.Q.

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les ventes du Café La Brunante enr. sont constatées au moment de la vente des repas.

Les revenus du colloque santé intégrative sont constatés lorsque l'événement a eu lieu.

Comptabilité par fonds

Le fonds général rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres.

L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

Le fonds d'Alliance pour la santé étudiante du Québec a été constitué à la suite d'un référendum.

L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (A.S.E.Q.) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le Fonds de Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir interfonds ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

18^e Assemblée générale de l'AGEEFEP
Affaires financières

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend le coût d'acquisition et de transport. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les durées et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Linéaire	10 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Instruments Financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fonds général		
Compte Avantage entreprise Desjardins	103 522	143 666
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Compte Avantage entreprise Desjardins	<u>214 745</u>	<u>255 612</u>
	<u><u>318 267</u></u>	<u><u>399 278</u></u>

4- DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	79 346	83 845
MQAF	-	-
FAEUQEP	-	-
Subventions à recevoir	3 321	-
Autres	<u>5 980</u>	<u>-</u>
	<u>88 647</u>	<u>83 845</u>
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Cotisations	<u>2 444</u>	<u>2 656</u>
	<u>2 444</u>	<u>2 656</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Souscriptions	<u>204 452</u>	<u>160 873</u>
Café La Brunante enr.		
Autres	<u>2 067</u>	<u>4 700</u>
	<u><u>295 166</u></u>	<u><u>252 074</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	\$		\$	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	29 224	28 078	1 146	1 954
Mobilier et équipement du Café-bar	148 161	141 402	6 759	12 441
Équipement informatique	8 130	1 129	7 001	-
Améliorations locatives du Café-bar	78 866	37 164	41 702	48 524
	<u>264 381</u>	<u>207 773</u>	<u>56 608</u>	<u>62 919</u>

6- CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	49 923	56 407
Sommes à remettre à l'État	1 605	568
Salaires et vacances à payer	6 273	3 989
Honoraires	4 500	4 249
	<u>62 301</u>	<u>65 213</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	6 213	479
Honoraires	2 400	2 494
	<u>8 613</u>	<u>2 973</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	-	60 286
Fonds de défense juridique		
Fournisseurs et frais courus	-	110
Comité des initiatives étudiantes		
Fournisseurs et frais courus	-	-
	<u>70 914</u>	<u>128 582</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

7-CARTES DE CRÉDIT

Au 31 juillet 2020, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 11 500 \$ portant intérêt au taux de 10,95 % (12,45 % en 2019).

8- PRÊT - INTERFONDS

	2020	2019
	\$	\$
PRÊT - FONDS GÉNÉRAL		
Dû - Café La Brunante enr.		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	53 036	53 036
Créditeurs	35 500	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>88 536</u>	<u>53 036</u>
PRÊT - FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Dû - Fonds général		
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	-	-
Nouveau prêt de l'exercice	80 000	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>80 000</u>	<u>-</u>

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Fonds général	Café	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 312	61 768	63 080	78 592
Encaissement de l'exercice	-	-	-	5 182
Amortissement	(594)	(11 825)	(12 419)	(20 694)
Solde à la fin de l'exercice	<u>718</u>	<u>49 943</u>	<u>50 661</u>	<u>63 080</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2020

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 juillet 2020.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur.

L'Association est exposée à ce type de risque sur ses placements temporaires.

11- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains Chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2020.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

ANNEXE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2020

ANNEXE A- VENTES DU CAFÉ-BAR

	2020	2019
	\$	\$
VENTES	111 557	133 518
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	946	2 243
Achats	64 783	72 159
	65 729	74 402
Stocks à la fin	(3 644)	(946)
	62 085	73 456
Ristourne sur achat	(10 789)	(10 322)
	51 296	63 134
BÉNÉFICE BRUT	60 261	70 384

État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2020-2021 de l'AGEEFEP



		Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Réel 2019-2020	Prévision 2020-2021	RÉVISION 2020-2021
PRODUITS						
Cotisation	-	463 450	460 000	424 415	460 000	426 000
Publicité	-	8 110	8 110	8 110	8 110	-
Subventions	annexe 1	36 433	28 433	22 260	21 666	22 260
Colloque santé intégrative	annexe 10	46 290	43 000	1 995	43 000	43 000
Autres revenus	annexe 2	39 961	30 300	137 534	30 300	30 300
TOTAL DES REVENUS		594 244 \$	569 843 \$	594 314 \$	563 076 \$	521 560 \$
CHARGES						
Salaires et déductions à la source	annexe 3	410 849	414 216	408 573	417 251	396 764
Contractuels	annexe 4	10 309	16 200	8 310	14 500	16 500
Agenda	-	46 535	15 000	12 980	15 000	-
Instances	annexe 5	7 125	16 950	15 771	6 700	2 800
Frais de déplacement	-	12 904	10 000	8 485	10 000	4 000
Frais de représentation	annexe 6	6 221	6 500	3 268	6 000	2 700
Fournitures de bureau et entretien	-	12 630	15 000	11 354	15 000	10 000
Location d'équipement	-	924	3 500	1 135	5 000	500
Télécommunications	-	7 423	6 500	5 437	6 500	5 800
Communications	-	-	10 000	-	15 000	25 000
Frais postaux	-	332	500	939	300	300
Assurances	-	3 361	3 500	3 591	3 500	3 500
Intérêts et frais bancaires	-	462	500	436	500	500
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	-
Honoraires professionnels	-	4 200	4 500	5 463	4 500	5 500
Amortissement - Mobilier et équipement	-	1 981	6 954	808	5 000	5 000
Amortissement - Équipement informatique	-	-	7 000	1 129	7 000	3 000
Activités associatives	annexe 7	15 574	29 000	14 073	29 000	18 100
Affiliations	annexe 8	25 294	24 300	23 162	24 300	24 300
Programmes de bourses et de subvention	annexe 9	22 400	12 500	8 922	14 500	12 500
Colloque santé intégrative	annexe 10	40 657	42 100	344	42 100	42 100
Fonds d'aide d'urgence COVID-19	-	-	-	20 000	-	15 000
TOTAL DES CHARGES		629 181 \$	644 720 \$	554 180 \$	641 651 \$	593 864 \$
BÉNÉFICE NET		(34 937) \$	(74 877) \$	40 134 \$	(78 575) \$	(72 304) \$
Annexe 1 - Subventions						
Initiatives étudiantes		34 666	21 666	21 666	21 666	21 666
FAVE		1 767	6 767	594	-	594
Sous-total		36 433 \$	28 433 \$	22 260 \$	21 666 \$	22 260 \$
Annexe 2 - Autres revenus						
Ristournes et autres revenus		918	800	4 007	800	800
Subvention COVID-19		-	-	45 200	-	-
Gestion et coordination CSI		3 900	-	-	-	-
Revenus d'intérêts		1 897	1 500	1 159	1 500	1 500
Revenus de gestion ASEQ		29 246	28 000	87 168	28 000	28 000
FAEUQEP - Secrétariat		4 000	-	-	-	-
Sous-total		39 961 \$	30 300 \$	137 534 \$	30 300 \$	30 300 \$
Annexe 3 - Salaires et déductions à la source						



	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Réel 2019-2020	Prévision 2020-2021	RÉVISION 2020-2021
Salaires	354 418	357 402	354 666	360 136	340 778
Assurances collectives	11 254	12 000	10 431	12 000	10 000
Fond de pension	4 788	5 000	4 644	5 000	5 000
Avantages sociaux	40 263	39 314	37 705	39 615	37 486
Formation	126	500	1 127	500	3 500
Sous-total	410 849 \$	414 216 \$	408 573 \$	417 251 \$	396 764 \$

Annexe 4 - Contractuels

Soutien informatique	2 162	5 000	469	3 500	5 000
Archivage	-	-	-	-	4 000
Représentation étudiante	7 629	10 000	6 371	10 000	6 500
Soutien administratif	518	1 200	1 470	1 000	1 000
Sous-total	10 309 \$	16 200 \$	8 310 \$	14 500 \$	16 500 \$

Annexe 5 - Instances

Tournée des classes	-	6 000	7 233	-	-
Frais de déplacements	115	-	-	-	-
Frais de représentation	452	-	-	-	-
Frais de repas	606	4 500	2 952	1 000	-
Hébergement	154	800	157	200	-
Location d'équipement	56	-	-	-	-
Frais postaux	34	-	-	-	-
Garderie	60	-	-	-	-
Prix reconnaissance	-	150	203	-	-
Conseil de direction	4 121	4 000	3 294	4 000	2 000
Comité exécutif	1 527	1 500	1 932	1 500	800
Sous-total	7 125 \$	16 950 \$	15 771 \$	6 700 \$	2 800 \$

Annexe 6 - Représentation

<i>Représentation externe</i>					
Rencontres et comités	2 572	2 500	1 645	2 500	1 000
Colloques	1 085	1 200	404	1 200	250
Hébergement	1 473	1 500	-	1 500	300
<i>Représentation interne</i>					
Rencontres et comités	296	300	342	300	150
Activités sociales	795	1 000	877	500	1 000
Sous-total	6 221 \$	6 500 \$	3 268 \$	6 000 \$	2 700 \$

Annexe 7 - Activités associatives

Activités de la rentrée	3 574	5 000	1 976	5 000	2 500
Collation des grades	3 052	4 500	4 553	4 500	4 500
Activités parents-étudiants	376	500	347	500	500
Soutien aux activités	1 188	-	-	-	-
Histoire de l'AGEEFEP	3 558	-	-	-	-
Campagnes et sondages	1 491	5 000	224	5 000	5 000
Gestion Brunante	587	-	-	-	-
Aide au développement - Associations étudiantes	698	1 000	6	1 000	100
Affiches et dépliants	1 050	-	-	-	-
Comptoirs de service FAÉCUM	-	8 000	4 000	8 000	4 000
Autres événements	-	5 000	2 967	5 000	1 500
Sous-total	15 574 \$	29 000 \$	14 073 \$	29 000 \$	18 100 \$

Annexe 8 - Affiliations

2



	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Réel 2019-2020	Prévision 2020-2021	RÉVISION 2020-2021
ACDEAULF	607	650	619	650	650
FAEUQEP	23 971	23 000	21 989	23 000	23 000
ICEA	150	150	150	150	150
Autres	566	500	404	500	500
Sous-total	25 294 \$	24 300 \$	23 162 \$	24 300 \$	24 300 \$

Annexe 9 - Programmes de bourses et de subventions

Bourses QL	500	500	250	500	500
Projets d'initiative étudiantes	20 200	10 000	7 472	12 000	10 000
Paniers de Noël	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Semaine interculturelle	500	500	-	500	500
Frais de garde	-	300	-	300	300
Sous-total	22 400 \$	12 500 \$	8 922 \$	14 500 \$	12 500 \$

Annexe 10 - Colloque santé intégrative

PRODUITS

Commandites et subventions	16 500	13 000	500	13 000	13 000
Inscriptions	29 790	30 000	-	30 000	30 000
Autres revenus	-	-	1 495	-	-
Sous-total	46 290 \$	43 000 \$	1 995 \$	43 000 \$	43 000 \$

CHARGES

Repas	22 649	23 000	27	23 000	23 000
Cachets	5 625	6 000	250	6 000	6 000
Traduction simultanée	4 248	4 500	-	4 500	4 500
Fournitures de bureau	930	1 000	67	1 000	1 000
Location d'équipement	164	100	-	100	100
Objets promotionnels	-	1 500	-	1 500	1 500
Frais de gestion	4 458	3 000	-	3 000	3 000
Publicité et promotion	1 000	1 000	-	1 000	1 000
Prix et cadeaux	860	1 000	-	1 000	1 000
Frais de représentation et de déplacement	723	1 000	-	1 000	1 000
Sous-total	40 657 \$	42 100 \$	344 \$	42 100 \$	42 100 \$

État des résultats 2019-2020 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2020-2021 du Café La Brunante



		Réel 2018-2019 162 jours	Prévisions 2019-2020	Réel 2019-2020 132 jours	Prévisions 2020-2021	RÉVISION 2020-2021
PRODUITS						
Ventes		133 518	135 000	111 557	140 000	80 000
Ristournes	Annexe 1	10 322	9 950	10 789	9 950	500
Autres revenus	Annexe 2	30 438	22 325	24 049	35 647	19 088
Total des produits		174 277 \$	167 275 \$	146 396 \$	185 597 \$	99 588 \$
CHARGES						
Salaires	Annexe 3	66 157	68 000	55 352	71 500	30 948
Coût des marchandises	Annexe 4	73 456	70 000	62 084	70 000	44 924
Frais fixes	Annexe 5	14 251	14 800	12 909	15 000	12 000
Frais variables	Annexe 6	6 877	9 000	6 551	9 150	7 300
Amortissements	Annexe 7	17 997	12 548	12 504	9 777	9 777
Total des dépenses		178 737 \$	174 348 \$	149 399 \$	175 427 \$	104 949 \$
Bénéfice (perte) d'opération		(16 901) \$	(16 850) \$	(14 549) \$	(15 700) \$	(14 672) \$
Bénéfice (perte) global(e)		(4 460) \$	(7 073) \$	(3 003) \$	10 170 \$	(5 361) \$
Annexe 1 - Ristourne						
Ristourne sur achats Molson		9 384	9 000	9 838	9 000	-
Ristourne ARQ		938	950	951	950	500
Sous-total		10 322 \$	9 950 \$	10 789 \$	9 950 \$	500 \$
Annexe 2 - Autres revenus						
Pepsi		4 500	3 750	3 750	3 750	3 750
FAVE		18 927	11 825	11 825	24 897	9 838
Location de salle		-	250	1 044	500	-
Publicité NEWAD		5 006	5 000	5 094	5 000	5 000
Guichet ATM		1 608	1 500	894	1 500	250
Autres revenus		397	-	1 443	-	250
Sous-total		30 438 \$	22 325 \$	24 049 \$	35 647 \$	19 088 \$
Annexe 3 - Salaires						
Salaires des opérations		55 621	56 500	44 761	59 500	25 839
Subvention AGFP-COVID-19		-	-	1 607	-	-
Contractuels et formation		348	350	75	500	250
D.A.S		8 015	8 500	6 992	9 000	2 842
Assurance collective		1 693	1 800	1 494	2 000	1 500
REER collectif		479	500	423	500	517
Sous-total		66 157 \$	67 650 \$	53 745 \$	71 500 \$	30 948 \$
Annexe 4 - Coût des marchandises						
Inventaire début		1 943	946	946	945	3 424



		Réel 2018-2019 162 jours	Prévisions 2019-2020	Réel 2019-2020 132 jours	Prévisions 2020-2021	RÉVISION 2020-2021
PRODUITS						
Ventes		133 518	135 000	111 557	140 000	80 000
Ristournes	Annexe 1	10 322	9 950	10 789	9 950	500
Autres revenus	Annexe 2	30 438	22 325	24 049	35 647	19 088
Total des produits		174 277 \$	167 275 \$	146 396 \$	185 597 \$	99 588 \$
CHARGES						
Salaires	Annexe 3	66 157	68 000	55 352	71 500	30 948
Coût des marchandises	Annexe 4	73 456	70 000	62 084	70 000	44 924
Frais fixes	Annexe 5	14 251	14 800	12 909	15 000	12 000
Frais variables	Annexe 6	6 877	9 000	6 551	9 150	7 300
Amortissements	Annexe 7	17 997	12 548	12 504	9 777	9 777
Total des dépenses		178 737 \$	174 348 \$	149 399 \$	175 427 \$	104 949 \$
Bénéfice (perte) d'opération		(16 901) \$	(16 850) \$	(14 549) \$	(15 700) \$	(14 672) \$
Bénéfice (perte) global(e)		(4 460) \$	(7 073) \$	(3 003) \$	10 170 \$	(5 361) \$
Annexe 1 - Ristourne						
Ristourne sur achats Molson		9 384	9 000	9 838	9 000	-
Ristourne ARQ		938	950	951	950	500
Sous-total		10 322 \$	9 950 \$	10 789 \$	9 950 \$	500 \$
Annexe 2 - Autres revenus						
Pepsi		4 500	3 750	3 750	3 750	3 750
FAVE		18 927	11 825	11 825	24 897	9 838
Location de salle		-	250	1 044	500	-
Publicité NEWAD		5 006	5 000	5 094	5 000	5 000
Guichet ATM		1 608	1 500	894	1 500	250
Autres revenus		397	-	1 443	-	250
Sous-total		30 438 \$	22 325 \$	24 049 \$	35 647 \$	19 088 \$
Annexe 3 - Salaires						
Salaires des opérations		55 621	56 500	44 761	59 500	25 839
Subvention AGFP-COVID-19		-	-	1 607	-	-
Contractuels et formation		348	350	75	500	250
D.A.S		8 015	8 500	6 992	9 000	2 842
Assurance collective		1 693	1 800	1 494	2 000	1 500
REER collectif		479	500	423	500	517
Sous-total		66 157 \$	67 650 \$	53 745 \$	71 500 \$	30 948 \$
Annexe 4 - Coût des marchandises						
Inventaire début		1 943	946	946	945	3 424

Liste des acronymes utilisés

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison inter ordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale

DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOC	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture